L'investissement productif

Investissement productif des SQS-EI

Volumes - Indices base 100 en 1980

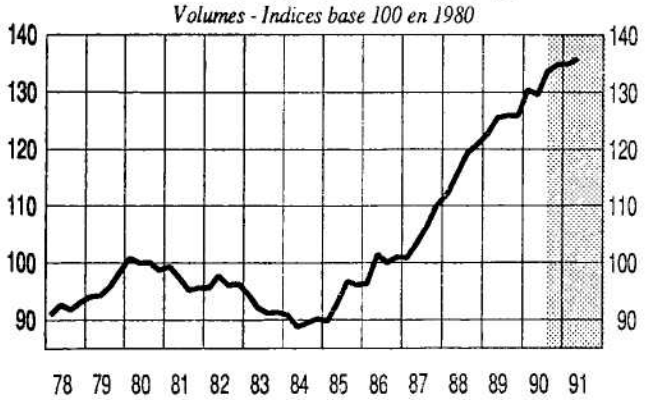

Une réorientation en faveur des investissements de productivité.

En 1990, l'investissement productif a continué à croître à un rythme soutenu, entre 5 et 6 % en volume ; malgré le ralentissement de l'activité initié en 1989, il n'a que modérément ralenti en 1990, essentiellement grâce au dynamisme de l'investissement industriel. L'augmentation de la rentabilité du capital 1/ constante depuis 1986, et un partage salaire/profit encore favorable ont contribué à soutenir l'investissement en 1990 en dépit de la baisse du taux d'autofinancement amorcée en 1989. Ce dynamisme de l'investissement est confirmé par le rythme toujours élevé des importations de biens d'équipement professionnel. L'enquête auprès du commerce de gros indique cependant une baisse des opinions sur les ventes de biens d'équipement depuis le début de l'année ; mais l'investissement des entreprises ne représente qu'une part de ces ventes, à côté des exportations et des consommations intermédiaires.

En revanche, en 1990 la destination des équipements semble plus affectée par la conjoncture actuelle que les montants investis. Aussi bien l'enquête spécifique suite aux évènements du Golfe que l'enquête sur les investissements de novembre montrent un repli des investissements destinés à accroître les capacités au bénéfice de ceux visant à accroître la productivité.

1991 : une décélération de l'investissement

Les déterminants habituels de l'investissement sont mal orientés pour 1991. La poursuite du ralentissement de l'activité met en jeu un effet décélérateur conduisant à anticiper une très faible croissance de l'investissement pour le semestre à venir. En outre, la compression des marges induite par le renchérissement du prix du pétrole et le maintien des taux d'intérêt à un niveau élevé sont de nature à peser sur l'investissement productif. Cependant, la perspective d'une concurrence plus vive sur les marchés intérieurs et extérieurs contrebalancerait en partie ces effets négatifs, et conforterait les entreprises dans leur souci de modernisation dans la perspective du grand marché de 1993.

L'investissement dans l'industrie concurentielle se stabilise en 1991 à un haut niveau

Le rythme de croissance des dépenses d'investissement de l'industrie concurrentielle pour 1990 aurait été similaire à celui de 1989, de l'ordre de 9 % en volume. Les évènements du Golfe n'ont que marginalement remis en cause les décisions prises avant l'été : une enquête spécifique effectuée entre le 24 septembre et le 10 octobre confirmait l'incidence modérée des évènements du mois d'août sur l'investissement productif en 1990 ; selon celle-ci, les reports d'achats se concentraient dans certains secteurs, tels les hôtels-cafés-restaurants.

L'absence de révisions importantes sur les montants de 1990 se confirme dans l'enquête de novembre. Une tendance à la baisse des investissements de capacité au profit d'investissement de modernisation se dessine également dans cette enquête. Elle coïncide avec un desserrement des goulots dans tous les secteurs manufacturés et avec le fait que les capacités de production dans l'industrie sont désormais jugées suffisantes. Les anticipations de ralentissement de la demande conduisent à de fortes révisions à la baisse pour les investissements de 1991 conformément au mécanisme d'accélérateur (note de décembre 1989 pour une description du modèle). Le rythme de croissance pour 1991, tel qu'il ressort de l'enquête de novembre est, en données corrigées du biais moyen observé sur le passé récent entre prévisions et réalisations (telles qu'elles sont

1/ La rentabilité du capital est définie comme le rapport entre l'excédent brut d'exploitation en valeur des SQS-EI sur le stock de capital fixe brut valorisé au prix de la FBCF en biens et services marchands de l'année.

formulées par les industriels seize mois plus tard), de 4 % en valeur (contre 10 % dans l'enquête de juin). Cependant, à cette période de l'année, la correction de biais est forte et surtout entachée d'une forte variance. Autant l'effort d'équipement en 1990 avait été homogène suivant les secteurs, autant les prévisions pour 1991 laissent apparaître une situation plus contrastée avec un investissement en recul dans les secteurs des biens intermédiaires et des biens d'équipement.

L'investissement dans les autres secteurs ralentirait peu en 1991

L'investissement productif des services et commerces a connu en 1990 une croissance légèrement inférieure à celle de 1989. Cette modération se poursuivrait en 1991 après trois années de forte croissance. Le recul des immatriculations mensuelles d'entreprises (services et commerces) coïncide avec l'orientation moins favorable des mises en chantier. L'investissement en matériel de transport a connu pour sa part un léger tassement en 1990. Ces deux facteurs de baisse ont été compensés par des achats de biens d'équipement mieux orientés pour les services.

Le ralentissement de l'activité dans les services ne s'accompagne que d'un faible ralentissement de l'investissement. Par ailleurs, les révisions imputables à la crise du Golfe toucheraient plus particulièrement les hôtels-cafés-restaurants, mais seraient de faible ampleur dans l'ensemble. Les évolutions relativement régulières observées pour les services en matière d'investissement depuis 1978 et en particulier la bonne résistance de ce secteur lors du dernier choc pétrolier face à un ralentissement conduirait à un rythme de croissance de l'investissement supérieur à celui des autres secteurs concurrentiels.

Le ralentissement de l'activité observé dans le **secteur du bâtiment et des travaux publics** conduirait à un essoufflement de la reprise de l'investissement amorcée en 1987.

L'investissement des **grandes entreprises nationales** a crû plus faiblement en 1990 malgré le programme TGV Nord et l'interconnexion des TGV. Les perspectives pour 1991 seraient soutenues par la poursuite du renouvellement du parc d'Air France (et dans une moindre mesure d'Air-Inter). Sur le champ de l'ensemble des entreprises publiques, le FDES a retenu une hausse des investissements en valeur pour 1991 limitée à 4 % grâce à un étalement dans le temps du programme autoroutier.

Des abattages de vaches laitières plus faibles que par le passé, et une recapitalisation destinée à la production de viande permettent une croissance positive de l'investissement du **secteur agricole** pour la troisième année consécutive.

L'investissement productif dans l'industrie

Indices base 100 en 1980 - Volumes aux prix de 1980

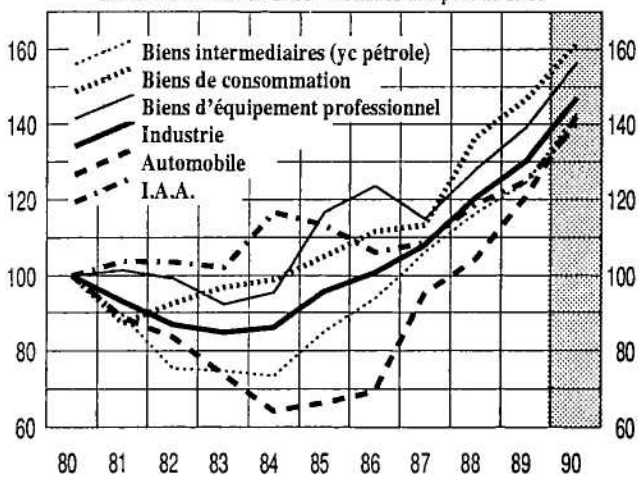

Investissement productif des principaux secteurs — Volumes aux prix de l'année précédente — Evolutions en %

Secteur (et pondération 1/)	1987	1988	1989	1990
Grandes Entreprises Nationales (14 %)	-8,5	4,1	4,7	0 à 1
Entreprises du secteur concurrentiel (86 %)	8,3	12,4	7,7	6 à 7
Agriculture (6 %)	-4,0	13,4	8,3	6 à 7
Industrie (34 %)	7,5	11,0	8,1	9 à 10
Commerces-Services (42 %)	11,2	13,2	7,3	4 à 5
BTP (4 %)	4,8	14,1	7,2	2
ENSEMBLE DES ENTREPRISES (SQS-EI)	**5,3**	**11,1**	**7,2**	**5 à 6**

1/ Structure de l'investissement en valeur en 1989.

Source : Comptes Nationaux Annuels pour 1987 à 1989
Prévisions pour 1990

La production

En 1990, le PIB total a progressé de 2,6 % en moyenne annuelle après 3,7 % en 1989 : le ralentissement de la croissance observé depuis la seconde moitié de 1989 s'est confirmé en 1990. Le mouvement observé sur la partie marchande du PIB est similaire ; la contribution de la demande intérieure à la croissance aurait été aussi élevée en 1990 qu'en 1989 (2 points pour la consommation des ménages, 1,2 point pour la FBCF totale et - 0,1 point pour les stocks). Mais la contribution du solde extérieur devient négative en 1990 après avoir été positive en 1989 (- 0,6 point en 1990 après 0,5 point en 1989).

Au premier semestre de 1991, le ralentissement s'accentuerait : la croissance du PIB total s'engagerait sur un rythme de l'ordre de 2 %. La contribution de la FBCF totale à la croissance s'annulerait, celle de la consommation des ménages resterait positive et celle des stocks négative. La contribution du solde extérieur redeviendrait positive.

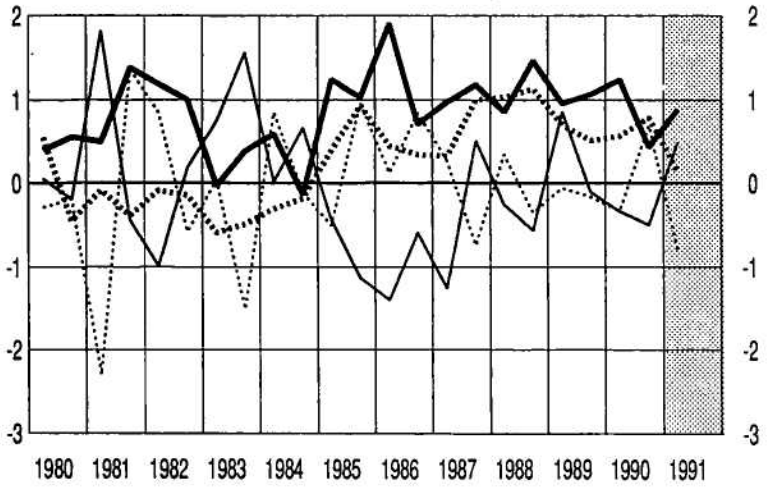

Contribution des différentes composantes de la demande à la croissance du PIB marchand

Taux de croissance

de la consommation
de la FBCF
du solde extérieur
des stocks

Source : Comptes nationaux trimestriels

Production marchande par branche

Taux de croissance en %

	Glissements semestriels					Glissements annuels			Moyennes annuelles		
	89.I	89.II	90.I	90.II	91.I	1988	1989	1990	1988	1989	1990
Agro-alimentaire (13 %)	0,5	0,8	1,7	1,0	1,4	0,2	1,3	2,6	1,0	0,6	2,5
Energie (6 %)	0,9	1,3	1,6	2,4	1,7	2,4	2,2	4,0	1,4	1,2	3,1
Manufacturés (30 %)	3,9	0,9	-0,2	1,6	-0,9	4,7	4,9	1,5	5,4	5,3	2,0
Biens intermédiaires (11 %)	2,0	-0,6	0,0			6,4	1,4		7,3	3,5	
Biens d'équipement (7 %)	5,3	2,2	0,6			4,0	7,6		4,6	7,2	
Automobile et mat. de transp. (3 %)	7,3	2,9	-3,7			4,2	10,4		5,9	7,4	
Biens de consommation (8 %)	3,8	1,0	0,3			3,5	4,8		3,7	5,0	
BTP (8 %)	1,7	1,7	1,0	1,8	1,1	6,2	3,4	2,9	7,5	3,7	3,0
Commerce (9 %)	1,2	1,1	1,7	0,9	0,8	4,0	2,4	2,6	5,4	3,2	2,7
Services marchands (34 %)	5,0	3,2	2,2	2,2	1,9	5,9	8,4	4,5	6,5	8,4	5,4

La production

La production marchande a augmenté en moyenne annuelle d'environ 3,5 % en 1990 après un peu plus de 5 % en 1989. Le ralentissement de la croissance a touché la plupart des secteurs en étant toutefois plus marqué dans l'industrie manufacturière et les services qui gardent néanmoins la contribution la plus forte à la croissance. Les secteurs de l'agro-alimentaire et de l'énergie ont échappé à cette évolution et se sont révélés particulièrement dynamiques en 1990. Le premier semestre de 1991 se caractériserait par un prolongement des tendances actuelles, avec accentuation du ralentissement.

La croissance de la production de l'industrie manufacturière a ralenti en 1990

En 1990, le rythme de croissance de la production manufacturière a été proche de 2 % en moyenne annuelle après 5 % en 1989. Le ralentissement amorcé à la mi-89 s'est confirmé tout au long de l'année 1990, au-delà de la croissance favorable du troisième trimestre venue compenser le repli trop marqué de l'activité au deuxième.

L'essoufflement des demandes intérieure et étrangère a pesé sur l'activité, ce qui s'est traduit dans les enquêtes mensuelles par une dégradation continue de l'opinion sur les carnets de commandes globaux et étrangers et, dans les enquêtes trimestrielles, par une utilisation moins intensive des capacités de production. La proportion des entreprises confrontées à des goulots de production est ainsi revenue à 25 % en octobre 1990, après avoir atteint 43 % en juin 1989.

La consommation des ménages, vive au premier semestre, terne au second, a particulièrement affecté l'évolution de la production dans la construction automobile et dans une moindre mesure celle des biens de consommation. La décélération de la croissance est sensible dans la construction automobile, après quatre années de forte expansion (environ 0,2 % en 1990 après 6,2 % en moyenne entre 1986 et 1989). Poursuivant sa progression à un rythme proche de 1989, l'investissement productif des entreprises a constitué l'élément moteur de la demande intérieure en produits manufacturés en 1990. D'où, malgré un net ralentissement, la relative vigueur de l'activité dans les biens d'équipement professionnel : 3,6% de croissance en moyenne annuelle en 1990 après 7,2 % en 1989. L'enquête trimestrielle d'octobre 1990 a du reste fait apparaître dans ce secteur une proportion encore élevée d'industriels mentionnant des goulots de production.

La construction aéronautique a une influence sensible dans l'accélération de la croissance de cette branche au second semestre, en raison du profil infra-annuel particulier de la production d'AIRBUS. Après le recul observé au premier semestre imputable aux mouvements sociaux qu'a connus British Aerospace, la croissance très vive de la production du second semestre résulte à la fois d'un rattrapage par rapport au faible niveau d'activité du premier semestre et de la montée en charge du programme concernant les modèles de type A320.

L'industrie manufacturière se trouve confrontée à une moindre croissance de ses débouchés extérieurs en raison du ralentissement de l'activité mondiale et des pertes de compétitivité-prix des pays du SME. Le ralentissement des exportations a une influence importante sur l'évolution de la production des biens intermédiaires et de la construction automobile, comme le montrent l'opinion sur la demande étrangère retracée par les enquêtes trimestrielles. Ces mêmes facteurs ont joué de façon tardive pour la branche des biens d'équipement professionnel.

La production

Enfin le tassement de la demande inter-industrielle induit par le ralentissement de l'activité s'est répercuté sur l'évolution de la production de biens intermédiaires. Dans cette branche, la production a augmenté à un rythme inférieur à celui de l'ensemble de l'industrie manufacturière pour la deuxième année consécutive (environ 1,3 % en moyenne annuelle pour 1990 après 3,5 % en 1989).

. . et pourrait reculer légèrement au premier semestre de 1991.

Les tendances observées au cours de l'année 1990 se prolongeraient au premier semestre de 1991 : le rythme de croissance dans l'industrie manufacturière deviendrait même légèrement négatif. La production stagnerait dans les biens d'équipement professionnel et dans les biens de consommation et l'activité reculerait dans la construction automobile et les biens intermédiaires. Dans la plupart des branches, les indicateurs relatifs aux facteurs de production issus des enquêtes trimestrielles font apparaître une détente sensible dans l'utilisation des capacités de production, détente qui pourrait s'accentuer encore au début de 1991.

Dans les biens d'équipement professionnel, les perspectives de demande apparaissent moins favorables qu'auparavant. La croissance de l'investissement productif jusque-là soutenue ralentirait. De plus, la montée en charge du programme AIRBUS arriverait à son terme et son impact deviendrait quasiment nul dans l'évolution de la production de la branche. Dans les biens de consommation, les perspectives de production figurant dans les enquêtes mensuelles sont devenues moins optimistes après l'été et les chefs d'entreprise s'attendent à une stagnation des demandes globale et étrangère pour le début de l'année 1991.

Dans l'automobile, les carnets de commandes globaux et étrangers se sont très sensiblement dégarnis tout au long de l'année 1990, et les perspectives de demande pour le début de 1991 s'inscrivent dans la même tendance. Dans les biens intermédiaires, le fléchissement plus marqué qu'en 1990 de la demande inter-industrielle et de l'activité du bâtiment de même que le ralentissement de la demande étrangère continueraient à peser au premier semestre de 1991.

La sécheresse a peu affecté la production agricole

La production d'énergie a augmenté d'environ 3 % en moyenne annuelle en 1990 après 1,3 % en 1989, l'essentiel de l'accélération de la croissance étant acquis au second semestre. L'activité de raffinage a atteint un niveau record en 1990 et explique en grande partie l'évolution d'ensemble. Depuis deux ans, la production de naphta s'est fortement développée grâce à la création de nouvelles capacités. Malgré le redressement de la production électronucléaire au printemps et le rétablissement de l'hydroélectricité, la production d'électricité a ralenti en 1990.

La production agricole a légèrement augmenté en 1990 grâce à un accroissement de la production animale associé à une stabilité de la production végétale. Cette dernière s'est maintenue en 1990 au même niveau que celui atteint en 1989 du fait de la récolte céréalière. Pour le deuxième année consécutive, la récolte de maïs a été particulièrement touchée par la sécheresse ; la collecte a diminué de 30 % sous l'effet conjugué d'une forte baisse des rendements et d'un recul des surfaces ensemencées. Les conditions météorologiques ont également pesé sur les récoltes de fruits et légumes, entraînant une contraction sensible de la production de légumes frais. Les céréales à paille ont par contre enregistré des rendements records. La

production viticole est restée stable en 1990 et de bonne qualité. L'augmentation de la production animale en 1990 provient d'une part d'une hausse dans la production de gros bovins due à une moindre décapitalisation du cheptel et d'autre part à une progression notable de la collecte laitière pour la première fois depuis 1986.

Dans le BTP, la production a progressé d'un peu moins de 3 % en 1990 en moyenne annuelle après 3,7 % en 1989 et 7,5 % en 1988. La faible croissance des dépenses des administrations en 1990 a en effet ralenti sensiblement l'activité dans les Travaux Publics. En revanche, les secteurs de l'entretien du logement et surtout de la construction de bâtiments non résidentiels ont connu des évolutions plus favorables. Pour 1991, le rythme de croissance continuerait de ralentir, et ce plus particulièrement dans les secteurs les moins dynamiques en 1990, en raison de la perte de vitesse du programme des grands chantiers (investissements autoroutiers et locaux, tunnel sous la manche, TGV nord) et d'une demande d'acquisition de logement peu soutenue de la part des ménages : le nombre des mises en chantier est passé de 339.000 en 1989 à environ 310.000 en 1990, soit une baisse de 8 %.

La croissance de la production du commerce est restée élevée en 1990 : entre 2,5 % et 3 % en moyenne annuelle après 3,1 % en 1989 et 5,4 % en 1988. Un haut niveau de consommation, un investissement des entreprises soutenu et des échanges extérieurs vigoureux expliquent la poursuite de ces bons résultats. Les secteurs du commerce de détail de gros équipement du logement, notamment celui de l'électronique grand public, et du commerce de gros en biens de consommation non alimentaire restent à un haut niveau. En revanche, les autres secteurs sont en léger retrait par rapport à l'année 1989. La croissance de l'activité dans l'ensemble du commerce serait un peu inférieure au premier semestre de 1991, d'environ 1 % par rapport au second semestre de 1990, eu égard aux évolutions attendues pour la consommation et la production.

Dans les services marchands, la production a progressé de 5 à 6 % en moyenne annuelle après 8,4 % en 1989 et 6,5 % en 1988. Le ralentissement de l'activité dans l'industrie manufacturière depuis le second semestre de 1989, un solde touristique en faible croissance par rapport à son niveau déjà exceptionnel de 1989, l'augmentation des prix du carburant depuis le mois d'août expliquent cette inflexion. Suite au ralentissement de l'activité industrielle, les entreprises du secteur des transports sont particulièrement touchées cette année, ce que confirme l'enquête de conjoncture de l'Observatoire des Transports. Les services financiers et les services rendus aux entreprises restent cependant les secteurs les plus dynamiques de l'ensemble des services. Les perspectives de croissance pour le premier semestre de 1991 sont proches de celles de 1990, légèrement inférieures à 2 %, ce qui confirme l'importance des services dans la croissance de l'économie française.

Les stocks

En 1990, les variations de stocks contribueraient négativement à la croissance de la production manufacturière, après une neutralité en 1989 et une contribution positive en 1988.

En début d'année, face à une forte demande, un déstockage a été subi plutôt par les producteurs et les grossistes dans l'ensemble des branches de l'industrie manufacturière, excepté dans la construction automobile où le retournement de la demande a été mal anticipé par les concessionnaires. Au cours du premier semestre, la contribution de la variation de stocks à la production manufacturière a été fortement négative.

Effet prix dans la formation de stocks en biens intermédiaires

On s'intéresse ici à la formation de stocks en biens intermédiaires : cette branche, située en amont de la production manufacturière, est la première à ressentir un choc sur les coûts de production lié à une hausse des prix des matières premières, le pétrole par exemple. Le but de cet encadré est de mettre en évidence l'effet d'un tel choc sur le stockage en biens intermédiaires, induit par l'accélération des prix à la production des biens intermédiaires.

Une accélération anticipée des prix conduit généralement à un stockage supplémentaire de la part de l'entreprise qui cherche à lisser les fluctuations de ses coûts de production. La méthode utilisée ici est de rajouter à la variable usuelle "la demande hors stocks", qui figure dans l'équation "d'accélérateur" de stocks, (cf la note de conjoncture de décembre 1989) une variable prenant en compte l'effet d'une accélération des prix. On modélisera le taux d'accroissement anticipée des prix à l'aide de ses valeurs retardées, c'est-à-dire :

$$\left(\frac{p}{P}\right)^{a}_{t} = \sum_{i} Ci \left(\frac{p}{P}\right)_{t-i}$$

où P : indice de prix de production des biens intermédiaires

Ci : constantes

Le niveau de stock désiré dépend à la fois de la demande hors stocks anticipée et de la variation de prix anticipée. A priori, un accroissement anticipé des prix a un effet positif sur le niveau de stocks désiré.

Pour mettre en évidence l'effet prix sur la formation des stocks en biens intermédiaires, on comparera deux équations : l'une comprend l'effet "accélérateur" uniquement [1], l'autre les effets "accélérateur" et "prix", estimées de 1971.1 à 1988.4 et simulées de 1989.1 à 1991.2 [2] 1/.

$$[1]\ D.\ S_t = \underset{(6,3)}{0,55}\ D.\ S_{t-1} + \underset{(4,9)}{0,24}\ D.\ (DHS)_t + \underset{(1,2)}{0,06}\ D.\ (DHS)_{t-1} + \underset{(2,4)}{0,13}\ D.\ (DHS)_{t-2} + \underset{(1,8)}{0,1}\ D.\ (DHS)_{t-3}$$

$S = 1,3$
$R^2 = 0,75$
$DW = 1,95$

$$[2]\ D.\ S_t = \underset{(6,8)}{0,57}\ D.\ S_{t-1} + \underset{(3,3)}{0,18}\ D.\ (DHS)_t + \underset{(0,8)}{0,04}\ D.\ (DHS)_{t-1} + \underset{(2,1)}{0,11}\ D.\ (DHS)_{t-2} + \underset{(2,0)}{0,11}\ D.\ (DHS)_{t-3} + \underset{(2,4)}{35,3}\ D^2(\text{Log } P_{t-1})$$

$S = 1,25$
$R^2 = 0,77$
$DW = 2,05$

où DHS = demande hors stocks en biens intermédiaires en milliards de F 80
S = stock de biens intermédiaires en milliards de F 80
D. = opérateur différence première
D^2 = opérateur différence seconde

1/ Des tests ont permis de conclure à l'exogénéité de D. (DHS)

Les stocks

Au second semestre, après un net rebond de l'offre au troisième trimestre, la demande hors stocks en ralentissement permet la reconstitution des stocks ; cette accélération de la formation de stocks induit une contribution positive de la variation de stocks à la production manufacturière qui ne compense pas en moyenne sur l'année la contribution négative du premier semestre.

Après le déstockage du début d'année, les utilisateurs et les grossistes ont reconstitué leurs stocks de biens intermédiaires en milieu d'année. En revanche, les producteurs, qui n'ont cessé d'anticiper un recul de la demande, ont déstocké tout au long du premier semestre. En octobre, ils jugent le niveau de leurs stocks de produits

Ainsi l'effet prix est bien significatif : le coefficient positif de $D^2(\text{Log } P_{t-1})$ décrit un comportement de stockage spéculatif de la part des grossistes et des producteurs qui, anticipant une accélération des prix à la production, cherchent à lisser leurs coûts de production en stockant davantage ; il décrit aussi un comportement de précaution de la part des utilisateurs qui gonflent leurs stocks de matières avant l'accélération des prix. La prise en compte de l'effet prix dans le modèle n'affecte guère les estimateurs de l'effet demandé.

Au regard du graphique, le comportement de stockage est mieux décrit par l'équation [2] essentiellement lors du premier choc pétrolier. En effet, les prix à la production des biens intermédiaires, subissant la hausse du prix du pétrole, ont fortement accéléré de 1973.3 à 1974.2 passant d'un rythme de progression trimestrielle de 1,5 -2 % à plus de 11 %.

En revanche, le deuxième choc pétrolier a été moins brutal mais plus persistant pour le prix des biens intermédiaires dont le rythme de progression trimestrielle passa de 2,2 % en 1978.4 à 5,1 % en 1979.4, la chute des cours des matières premières amortissant davantage le choc.

Si l'on compare la courbe des variations de stocks réalisées à celles des variations de stocks simulées, on constate que c'est lors du deuxième choc pétrolier que les résidus des équations sont les plus grands. Il semblerait que les entreprises aient anticipé une forte accélération des prix semblable à celle du premier choc et qu'elles aient davantage stocké par spéculation, leurs anticipations se révèlant par la suite erronées. Ce stockage trop lourd aurait conduit à un déstockage plus important en 1980.

Pour 1990 et le début de 1991 les effets prix sont loin d'être négligeables et contribueraient à un allègement des stocks jusqu'au quatrième trimestre de 1990, l'accélération des prix des biens intermédiaires n'ayant d'effet que par la suite, compte tenu des retards.

Variations de stocks en biens intermédiaires
En milliards de Francs 80

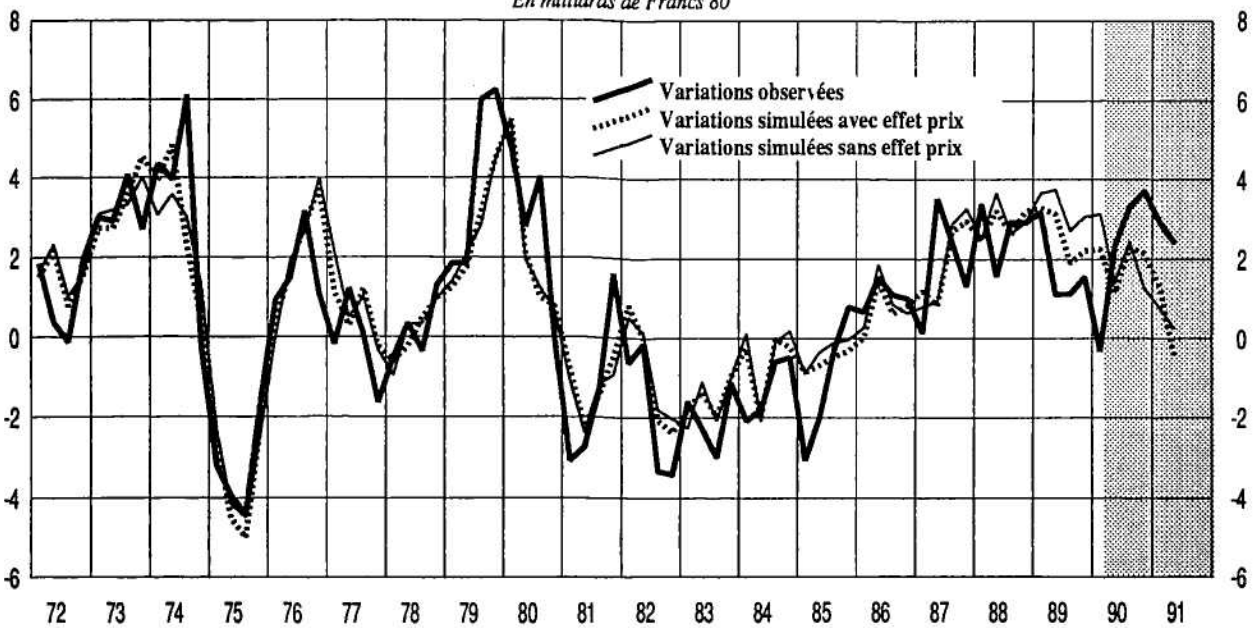

finis normal : face à une demande atone, le niveau des stocks en biens intermédiaires, dont la formation s'est accélérée en milieu d'année, resterait stable en fin d'année (voir encadré).

En biens d'équipement professionnel, le dynamisme de la demande a poussé les producteurs et les grossistes à augmenter leurs stocks de produits finis dès le premier semestre. L'accélération du stockage de la part des premiers, qui jugent le niveau de leurs stocks de produits finis normal en octobre, s'interromprait en fin d'année, en raison du recul de la demande étrangère essentiellement.

La forte baisse anticipée de la demande a conduit les producteurs d'automobiles à nettement ralentir la formation de leurs stocks de produits. Les concessionnaires, subissant le retournement du marché, ont, quant à eux, augmenté notablement leurs stocks d'automobiles tout au long du premier semestre. Au second semestre, le ralentissement de la demande conduit à un stockage moins important.

Le déstockage en biens de consommation, au premier semestre, a été surtout le fait des grossistes, alors que les producteurs et les détaillants ont eu tendance à stocker en vue d'adapter leurs stocks au niveau de la demande qui leur est adressée. En octobre, les producteurs estiment cependant le niveau de leurs stocks élevé, ce qui est probablement en rapport avec le ralentissement de la consommation des ménages en produits manufacturés du début du second semestre. La formation de stocks en biens de consommation devrait décélérer à la fin de l'année 1990.

Au premier semestre de 1991, dans notre hypothèse d'absence de mouvements d'anticipation inflationniste (voir encadré), la formation de stocks en produits manufacturés serait moindre, selon des mécanismes d'accélérateur, du fait d'une demande hors stocks en net ralentissement.

Stocks de produits manufacturés

1986	1987	1988	1989	1990		1990				1991	
						90.1	90.2	90.3	90.4	91.1	91.2
9,1	16,8	26,0	26,0	18,4	Variation des stocks en Mds de F 80	- 1,3	4,1	9,9	5,8	2,0	- 1,0
1,1	0,5	0,6	0,0	- 0,5	Contribution des variations de stocks à la croissance de la production manufacturière	- 1,8	1,3	1,4	- 1,0	- 0,9	- 0,7

La productivité du travail

En 1990, les gains de productivité apparente du travail (mesurés par la croissance de la valeur ajoutée par personne employée) ont été de 0,6 % . dans le secteur marchand après 1,6 % en 1989 et 2,7 % en 1988.

Ce ralentissement est en grande partie imputable à la stagnation de la productivité dans l'industrie manufacturière après les forts gains enregistrés entre 1987 et 1989. Dans le secteur tertiaire marchand, le fléchissement récent des gains de productivité se poursuit. La reprise de l'activité début 1986 s'était accompagnée d'une reprise plus tardive de l'emploi (à partir de 1987) ; le ralentissement de l'activité amorcé à la mi-1989 est suivi d'un fléchissement de l'emploi d'abord très modéré, et ne devenant vraiment perceptible qu'au second semestre de 1990.

Les relations économétriques entre l'emploi et l'activité estimées sur les dernières années ont révélé un mouvement d'ajustement plus rapide de l'emploi à l'activité depuis 1986, accompagné d'un ralentissement de la productivité-cible (cf rapport sur les Comptes de la Nation 1989). Le faible niveau des gains de productivité apparents en 1990 et début 1991 est ainsi conforme aux délais d'ajustement actuels en maintenant les évolutions récentes de la productivité-cible.

Ce fléchissement des gains de productivité en 1990 peut être observé aussi en RFA et en Italie, alors que ce mouvement était déjà sensible en 1989 aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, où le ralentissement de l'activité s'était fait sentir plus tôt. Au Japon, au contraire, les gains de productivité apparente du travail restent élevés, en raison d'une politique active de substitution du capital au travail dans ce pays.

Productivité : taux de croissance annuels*

en %

	1986	1987	1988	1989	1990
France : industrie manufacturière 1/	2,5	3,5	6,1	3,4	-0,3
France : branches marchandes	3,0	1,7	2,7	1,6	0,6
France : ensemble de l'économie	2,2	1,7	2,7	2,1	1,0
Etats-Unis	0,4	0,8	2,2	0,5	0,3
Japon	1,7	3,7	4,0	2,9	4,1
RFA	0,4	0,3	3,0	2,5	1,7
Italie	2,0	3,2	2,4	3,7	1,1
Royaume-Uni	3,6	2,3	1,2	-0,9	0,3

* mesurés en termes de valeur ajoutée par "personne employée" et de PIB par "personne employée", sauf pour les Etats-Unis et le Japon en PNB par "personne employée" (d'après les prévisions OCDE de décembre 1990).
1/ les intérimaires ne sont pas reclassés dans le secteur qui les utilise.

L'emploi

Le ralentissement sensible de l'activité économique depuis le début de l'année 1990 et les perspectives de croissance médiocres attendues pour les prochains mois pèseraient sur l'évolution de l'emploi à partir du quatrième trimestre.

Ayant encore connu encore un rythme soutenu jusqu'au troisième trimestre de 1990 les créations d'emploi dans les secteurs marchands non agricoles (SMNA) ralentiraient graduellement : leur progression serait de 0,5 % au second semestre de 1990, puis de 0,1 % au premier semestre de 1991, après 1,0 % au premier semestre de 1990. Les effectifs salariés des SMNA augmenteraient ainsi d'un peu moins de 90 000 de la mi-1990 à la mi-1991, soit un net ralentissement par rapport aux quatre semestres précédents où la progression avait été en moyenne proche de 150 000 par semestre.

L'évolution de l'emploi total serait un peu plus favorable que celle des salariés des SMNA, avec une inflexion moins marquée dans les prochains mois. Outre des recrutements dans la Fonction Publique, la montée en charge des contrats emploi-solidarité (CES), qui se sont progressivement substitués aux TUC depuis le début de l'année, jouerait positivement sur l'emploi des services non marchands. A l'inverse, dans une conjoncture plus difficile, la baisse du nombre des non salariés s'accentuerait légèrement. 220 000 emplois seraient ainsi créés par l'ensemble de l'économie au cours de l'année 1990 (290 0000 en 1989) et 110 000 sur la période juin 1990-juin 1991.

Evolution de l'emploi

	Glissements semestriels CVS Taux d'évolution en %					Glissements annuels bruts Taux d'évolution en %			Niveaux bruts en milliers
	89.I	89.II	90.I	90.II*	91.I*	1988	1989	1990*	fin 1990
Salariés des secteurs marchands non agricoles	1,0	1,2	1,0	0,5	0,1	2,0	2,2	1,5	14 345
Industries y compris BGCA	0,5	0,6	0,4	-0,1	-0,6	0,2	1,0	0,3	5 923
Industries agro-alimentaires	-0,6	0,1	-0,2	-0,2	-0,2	-0,5	-0,5	-0,3	523
Energie	-1,1	-1,2	-1,7	-1,5	-1,1	-2,5	-2,3	-3,1	258
Industrie manufacturière	0,6	0,7	0,6	-0,2	-1,0	-0,3	1,3	0,3	3 873
Biens intermédiaires	1,1	1,0	0,4			0,1	2,1		1 230
Biens d'équipement	0,7	0,7	0,8			-0,5	1,4		1 519
Automobile	0,1	0,2	0,4			0,1	0,3		364
Biens de consommation	0,0	0,2	0,5			-0,5	0,3		1 123
Bâtiment-génie civil et agricole	0,8	0,9	0,6	0,5	0,6	2,9	1,7	1,1	1 270
Tertiaire marchand	1,4	1,6	1,3	0,9	0,6	3,3	-3,1	2,3	8 422
Commerces	0,8	1,0	0,9	0,7	0,5	1,8	1,8	1,7	2 148
Transports-télécommunications	0,7	0,6	0,4	0,0	-0,2	0,5	1,3	0,4	1 342
Services marchands 1/	2,3	2,6	2,1	1,5	1,1	5,7	5,0	3,8	4 262
Banques-assurances	-0,4	-0,3	-0,1	0,0	0,01	0,2	-0,7	0,0	670
Tertiaire non marchand (y compris TUC)						0,3	0,3	1,3	4 301
EMPLOI TOTAL 2/						1,2	1,3	1,0	22 084

* prévision
1/ y compris intérim
2/ y compris salariés agricoles et non salariés

L'emploi

Retour des suppressions d'emploi dans l'industrie manufacturière

Dans l'industrie manufacturière, le développement moins rapide de la production depuis le second semestre de 1989 a commencé à se répercuter sur l'emploi. Pour la première fois depuis un an et demi, les effectifs ont diminué (- 0,1 % au troisième trimestre de 1990), après une hausse de 0,6 % au premier semestre. La prise de conscience par les industriels d'un ralentissement persistant de la croissance, au moins à l'horizon de cette note, entraînerait une baisse assez marquée des effectifs dans les prochains mois. L'absence de gains de productivité du travail observée depuis la mi-1989 semble en effet ne pas pouvoir se prolonger dans un contexte de coûts de production élevés, même si le niveau encore faible des marges de capacité sans embauche rend peu probable une contraction violente des effectifs.

Conformément aux perspectives formulées à l'enquête trimestrielle de conjoncture d'octobre, les effectifs de l'industrie manufacturière diminueraient plus nettement à compter du 4ème trimestre, et plus encore au premier semestre de 1991 (- 0,2 % au second semestre de 1990, - 1 % au premier semestre de 1991), au cours duquel tous les secteurs de l'industrie seraient touchés. Au total, l'industrie manufacturière perdrait environ 50 000 emplois de la mi-1990 à la mi-1991. En reclassant dans ce secteur les intérimaires qu'il utilise, le retournement serait encore plus marqué : + 0,7 % au premier semestre de 1990, - 0,5 % au second et - 1,2 % au premier semestre de 1991. On fait en effet l'hypothèse d'un recul du recours au travail temporaire dans les prochains mois, hypothèse discutée plus loin.

Effectifs après reclassement des emplois intérimaires

	Glissements semestriels					Glissements annuels			Niveaux en fin d'année
	Taux d'évolution % CVS					Taux d'évolution % CVS			Milliers CVS
	89.I	89.II	90.I	90.II**	91.I**	1988	1989	1990**	1990**
Salariés des secteurs marchands non agricoles*	1,0	1,2	1,0	0,5	0,1	2,0	2,2	1,5	14 406
Industries y compris BGCA	0,6	0,9	0,5	-0,3	-0,8	1,1	1,5	0,2	6 154
dont : industrie manufacturière	*1,0*	*0,8*	*0,7*	*-0,5*	*-1,2*	*0,4*	*1,8*	*0,2*	*4 016*
Tertiaire marchand	1,4	1,5	1,3	1,1	0,8	2,7	2,8	2,5	8 252
dont : Services marchands	*2,1*	*2,1*	*2,0*	*1,9*	*1,5*	*4,3*	*4,3*	*4,0*	*4 049*

* non compris les salariés intérimaires affectés dans l'agriculture ou le secteur non marchand
** prévision

Sensible dès la mi-1990, la contraction des effectifs a été notable dans les biens de consommation au second semestre. Le maintien d'un courant d'activité encore soutenu éviterait toutefois une nouvelle aggravation des pertes d'emploi au premier semestre de 1991. Le secteur de l'automobile connaît une contraction marquée de ses effectifs. Dans les autres secteurs industriels l'emploi s'infléchirait par contre progressivement, s'adaptant à une demande ralentie depuis plusieurs mois (biens intermédiaires) ou depuis peu (biens d'équipement hors automobile, secteur où l'évolution resterait la mieux orientée).

L'emploi

Progression ralentie des effectifs dans le bâtiment et le tertiaire marchand

Les perspectives d'activité dans les secteurs non industriels apparaissent plus soutenues que dans l'industrie. Ainsi dans le bâtiment, génie civil et agricole (BGCA) le ralentissement de la production ne serait sensible qu'au premier semestre de 1991. L'emploi continuerait de ce fait à progresser à un rythme d'environ 0,3 % par trimestre. Y compris intérim, l'accroissement des effectifs serait toutefois plus modéré : + 0,7 % de la mi-1990 à la mi-1991 après + 1,0 % au cours de l'année précédente.

Hors intérim, le secteur tertiaire marchand continuerait à créer un volume important d'emplois jusqu'à l'été 1991 (150 000 de la mi-1990 à la mi 1991). Moins marquée que dans l'industrie, l'inflexion du rythme d'évolution des effectifs serait toutefois significative.

Le fléchissement de la consommation des ménages depuis le début de l'année pèserait sur l'activité commerciale dans les prochains mois. L'emploi continuerait à augmenter, mais à un rythme inférieur à celui des trimestres précédents. Pénalisé par des coûts d'exploitation plus élevés et une activité inter-industrielle moins importante, le secteur des transports réduirait ses effectifs au premier semestre de 1991.

Les services marchands, hors intérim, resteraient la composante la plus dynamique de l'emploi avec une hausse de 3,4 % du nombre de leurs salariés entre juin 1990 et juin 1991 : celle-ci marquerait cependant une inflexion par rapport aux tendances antérieures. Le ralentissement de l'activité freinerait la progression des effectifs, notamment dans les services rendus aux entreprises ; une nouvelle détérioration de la productivité, dont l'évolution depuis le second semestre de 1989 s'est révélée lente, est en effet très improbable.

Des ajustements qui portent prioritairement sur les formes précaires d'emploi

Les emplois qui continuent à être créés sont des emplois stables. En effet le recul des principales formes d'emploi précaire (intérim, contrats à durée déterminée et SIVP) s'est affirmé depuis le début de l'année 1990. 6,1 % des salariés des SMNA avaient un emploi à statut précaire fin septembre contre 6,2 % fin juin et 6,5 % fin 1989.

Alors qu'il évolue peu dans le secteur tertiaire marchand, le recours aux formes précaires d'emploi (FPE) fléchit nettement dans l'industrie et le BGCA, surtout depuis le deuxième trimestre (respectivement 7,0 % et 7,6 % en part de l'emploi de ces secteurs fin septembre contre 7,6 % et 8,3 % fin mars). Il s'agit d'un changement assez net, puisque l'emploi précaire avait continué à progresser dans ces secteurs en 1989.

D'un côté la diminution des recrutements sur contrat à durée déterminée au premier semestre de 1990 débouche sur un recul du nombre des salariés occupant cette forme d'emploi dans l'industrie et le BGCA. De l'autre les principaux secteurs industriels commencent à recourir à l'intérim de façon moins intensive, notamment le secteur automobile.

Un moindre recours à l'intérim dans les prochains mois

L'évolution moins favorable de l'emploi en général et dans l'industrie manufacturière en particulier conduit donc, pour l'instant, à des adaptations qui portent sur l'ensemble des formes précaires d'emploi sans que le "noyau dur" de l'emploi soit encore touché.

A court terme, l'ajustement des effectifs toucherait encore prioritairement l'emploi précaire et plus particulièremnt l'intérim. On fait ici l'hypothèse d'un fléchissement de l'appel au travail temporaire à compter du quatrième trimestre de 1990. Après une hausse de 3 % au premier semestre de 1990, le nombre d'intérimaires diminuerait de 2 % au second semestre et de 7 % au 1er semestre de 1991.

Les modifications législatives apportées en juillet 1990 aux modalités de recours à l'intérim et aux contrats à durée déterminée pourraient accentuer cette tendance comme ce fut le cas en 1982. Il ne faut cependant pas en exagérer la portée : la nouvelle réglementation vise surtout à limiter les abus dans l'utilisation de ces formes d'emploi et à améliorer le statut des salariés concernés, sans remise en cause fondamentale du cadre antérieur.

La nécessité de réduire leurs effectifs de façon parfois importante tout en conservant un certain volant de main d'oeuvre "flexible" pourrait toutefois conduire les entreprises, surtout dans l'industrie, à recommencer à supprimer des emplois durables.

La politique de l'emploi en 1990 et 1991

La politique de l'emploi a subi une profonde transformation de ses instruments en 1990 : au sein des dispositifs plus spécifiquement destinés aux jeunes, les contrats emploi-solidarité (CES) se sont ainsi substitués aux TUC et le crédit-formation individualisé (CFI) a remplacé les anciens stages 16-25 ans ; les mesures en faveur des chômeurs de longue durée ont été regroupées sous la forme de stages, baptisés actions d'insertion et de formation (AIF) ou bien de contrats de travail spécifiques, les contrats de retour à l'emploi (CRE).

Après une transition délicate en début d'année, la montée en charge des nouveaux dispositifs s'est effectué conformément aux objectifs initiaux. Sur l'ensemble de l'année l'impact des diverses mesures de lutte contre le chômage serait légèrement positif, le développement du CFI et des CRE (100 000 bénéficiaires pour chacun) faisant plus que compenser le recul des SIVP ou des stages en faveur des chômeurs de longue durée. L'essentiel de cet effet est acquis au premier semestre, alors que la plupart des dispositifs ne connaissent pas d'inflexion significative au second semestre.

Troisième Plan pour l'emploi : une extension des principaux dispositifs

Le Troisième Plan pour l'emploi présenté au conseil des ministres du 19 septembre conforte les deux précédents. Les principaux dispositifs existants actuels sont renforcés : ainsi 130 000 jeunes sans qualification seront accueillis en CFI, 340 000 personnes menacées d'exclusion sociale ou professionnelle bénéficieront d'une AIF ou d'un CRE contre 300.000 en 1990 et l'objectif des CES est porté à 300 000 (270 000 bénéficiaires d'un TUC, PIL ou CES en 1990). Elément majeur de leur réinsertion, l'accès des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion à ces mesures sera favorisé (cf. également fiche "chômage").

Afin d'aider les entreprises à résoudre leurs difficultés de recrutement en main d'oeuvre qualifiée sont créés des stages d'accès à l'emploi (SAE) : l'objectif de ces stages est de pourvoir des offres de poste qualifié en adaptant les compétences soit d'un demandeur d'emploi, soit d'un salarié de l'entreprise, à charge pour elle dans ce cas d'embaucher un demandeur d'emploi sur le poste libéré. 45 000 SAE sont prévus en 1991. Ces stages remplacent les stages de mise à niveau et de convention de formation du Fonds national de l'emploi (un peu plus de 30 000 en 1990).

Par ailleurs le Troisième Plan pour l'emploi comporte comme ses deux prédécesseurs un important volet fiscal : allégement du coût du travail par le déplafonnement des cotisations d'accident du travail et la reconduction de l'exonération des cotisations patronales de Sécurité sociale pour l'embauche d'un premier salarié, soutien de l'effort d'investissement des entreprises notamment par la réduction du taux d'imposition des bénéfices réinvestis, amélioration des fonds propres des PME.

Enfin, en matière de temps de travail, est affirmé le principe d'un droit à compensation pour le travail de nuit et d'un droit au temps partiel choisi, dont les modalités seront définies par convention collective. Plus immédiatement, entre en application le crédit d'impôt aménagement-réduction du temps de travail décidé lors du Second Plan pour l'emploi : il s'agit de favoriser les créations d'emploi par une diminution du temps de travail associé à une extension de la durée d'utilisation des équipements.

Au total, les actions conduites par les pouvoirs publics pour lutter contre le chômage connaitraient une nouvelle impulsion au premier semestre de 1991 et devraient jouer favorablement sur l'évolution des demandes d'emploi. L'extension du crédit-formation et des CES en seraient les éléments moteurs, avec la poursuite du développement des CRE.

Le chômage

Depuis le début de l'année 1990, le nombre des demandes d'emploi en fin de mois (DEFM) fluctue autour d'un niveau voisin de 2 500 000, et le taux de chômage global actualisé avec les DEFM se maintient à 8,9 % depuis février. Un mouvement de hausse se dessine toutefois depuis la rentrée : d'août à octobre la progression des DEFM a été de 33 000.

Cependant, ce n'est qu'avec l'enquête emploi de mars 1991 que l'évolution du chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) entre le début 1990 et le début 1991 pourra être évaluée avec précision : compte tenu de l'évolution encore favorable, quoiqu'en ralentissement de l'emploi, le taux de chômage au sens du BIT devrait avoir diminué jusqu'au troisième trimestre de 1990. Tant le ralentissement de l emploi que le profil des DEFM suggèrent que ce taux est passé par un minimum au 3ème trimestre pour réaugmenter par la suite.

Alors que les demandes d'emploi en fin de mois des personnes de 50 ans et plus continuent à diminuer, celles des adultes âgés de 25 à 49 ans, hommes comme femmes, s'accroîssent à nouveau depuis mai. Mais c'est chez les jeunes que le retournement est le plus net : à la baisse rapide observée jusqu'en août succède une forte hausse les deux mois suivants.

En glissement annuel, le nombre d'ouvriers inscrits à l'ANPE, qualifiés ou pas, diminue encore alors que celui des employés et plus encore des cadres ou professions intermédiaires s'accroît. Enfin, si le chômage des ressortissants de la CEE se réduit, celui des étrangers originaires d'un autre pays continue à s'élever.

Taux de chômage au sens du BIT

En % - Données CVS - Fin de mois

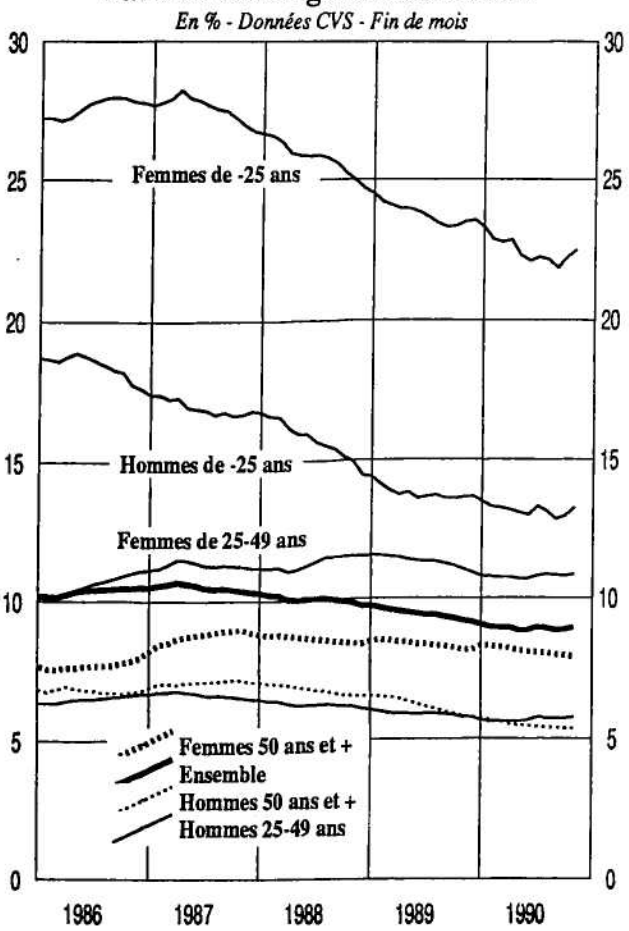

Les flux des demandes d'emploi diminuent

Le nombre des nouvelles demandes d'emploi s'est redressé au troisième trimestre (+ 4,4 % pour les inscriptions et + 1,7 % pour les sorties) après une baisse quasi-continue depuis le printemps de 1989. Cette évolution récente paraît cependant traduire un phénomène de rattrapage par rapport au trimestre précédent, dont les niveaux étaient très faibles, plutôt qu'une réelle inflexion dans les mouvements enregistrés sur le marché du travail. Ceux-ci restent en effet inférieurs aux valeurs atteintes fin 1989, voire même dans le cas des inscriptions, à celles observées au premier trimestre de 1990.

Le recul des demandes d'emploi enregistrées à la suite d'une fin de contrat à durée déterminée se poursuit. Il s'est même accentué au cours du printemps et de l'été, sans doute sous l'effet du tassement de l'appel à cette forme d'emploi dans les recrutements depuis le début de l'année. Les entrées en chômage consécutives à un licenciement économique connaissent une évolution parallèle. Inférieures au troisième trimestre 1990 de 12 % à leur niveau du même trimestre de l'année précédente elles reflètent

l'absence d'ajustements notables portant sur la main-d'oeuvre permanente des entreprises au début de l'automne. Les inscriptions à l'ANPE de salariés ayant démissionné de leur emploi précédent augmentent en revanche, et leur progression est plus rapide que par le passé : aux moindres hésitations à changer d'emploi que l'on note depuis trois ans se superposent peut-être désormais de plus grandes difficultés dans la recherche d'une nouvelle situation.

L'activité relativement peu soutenue du marché du travail ne favorise pas l'écoulement des demandes d'emploi. Les durées de chômage n'évoluent guère et, malgré le développement des actions spécifiques en faveur des chômeurs de longue durée, la part des DEFM inscrits depuis un an ou plus à l'ANPE reste voisine de 31 %.

Retour à une légère augmentation du chômage dans les prochains mois

Le ralentissement des créations d'emploi pèsera sur l'évolution du chômage dans les prochains mois. Le profil des DEFM différerait toutefois de celui que suggérerait le tarissement progressif des embauches. Plusieurs paramètres moduleraient en effet la croissance des ressources en main d'oeuvre à l'horizon du premier semestre de 1991.

L'extension des stages proposés aux chômeurs, notamment le crédit formation ou les actions d'insertion et de formation, limiterait ainsi temporairement l'augmentation de la population active au moment où les recrutements fléchiraient.

A l'opposé, comme au cours des derniers mois, certaines entrées supplémentaires sur le marché du travail réduiraient l'effet précédent. La poursuite de l'augmentation du nombre des allocataires du RMI et la montée en charge des actions de réinsertion qui leurs sont proposées, conduiraient ainsi certains des bénéficiaires de cette prestation à entreprendre la recherche d'un emploi. Surtout, les flux migratoires émanant de pays hors CEE continueraient à alimenter le marché du travail : ils s'appuieraient sur des demandes d'asile politique encore nombreuses, bien que probablement en retrait par rapport à celles enregistrées en 1989.

En définitive, le nombre des DEFM devrait dépasser 2 570 000 à la fin du premier semestre de 1991 après une progression relativement régulière qui s'amorcerait dès le quatrième trimestre de 1990. Les aléas liés à la mise en place de nouveaux systèmes de gestion informatique qui affectent actuellement la statistique des demandes d'emploi, doublés des incertitudes qui pèsent sur le profil saisonnier du crédit-formation, pourraient toutefois faire apparaître une évolution plus heurtée. Actualisé sur la base des DEFM, le taux de chômage au sens du BIT devrait augmenter pour atteindre 9,1 % en juin 1991, revenant à son niveau de fin 1989 ; cependant la prise en compte de l'enquête emploi de mars 1991 pourrait conduire à retrouver un niveau en deçà de 9 %.

Taux de chômage au sens du BIT

en %

	Nivreaux en fin de trimestre								CVS		Moyenne annuelles		
	89.1	89.2	89.3	89.4	90.1	90.2	90.3	90.4*	91.1*	91.2*	1988	1989	1990*
ENSEMBLE	9,5	9,4	9,3	9,1	8,9	8,9	8,9	9,0	9,0	9,1	10,0	9,4	8,9
Moins de 25 ans	18,4	18,2	18,0	17,9	17,5	17,3	17,0				20,4	18,4	17,4
25 ans à 49 ans	8,3	8,2	8,1	7,9	7,8	7,9	7,9				8,4	8,1	7,9
50 ans et plus	7,3	7,1	6,9	6,8	6,6	6,5	6,4				7,5	7,0	6,5

* prévision

Population active, emploi et chômage au sens du BIT en 1989

Evaluée à partir des estimations de l'emploi, du chômage et du contingent, la population active compte 24 400 000 personnes fin 1989. Son augmentation en 1989 est de 120 000, voisine de celle enregistrée en 1988 (+ 130 000). Le nombre des actifs progresse ainsi plus rapidement depuis la reprise de 1987 que les cinq années précédentes où son augmentation annuelle moyenne n'était que de 60 000. Ce regain doit cependant être relativisé puisque l'on est loin de retrouver les rythmes de croissance qui prévalaient antérieurement (190 000 actifs supplémentaires chaque année de 1975 à 1982).

L'augmentation de la population d'âge actif constitue le facteur structurel de la progression de la population active. La démographie est ainsi responsable d'une croissance annuelle de 150 000 actifs supplémentaires environ, assez stable depuis quelques années. Cette tendance lourde est modulée par l'évolution des comportements d'activité, qui au total, tendent à réduire les disponibilités en main d'oeuvre depuis la fin des années soixante-dix.

D'un côté l'activité juvénile se contracte de plus en plus rapidement en raison des progrès de la scolarisation entre 16 et 25 ans, de l'autre la présence des femmes adultes sur le marché du travail continue à se renforcer, mais le mouvement s'est cependant ralenti au cours des années quatre-vingt. Enfin la poursuite de l'activité professionnelle au delà de 60 ans se fait plus rare alors que le recul des dispositifs de préretraite limite les sorties de la vie active entre 55 et 59 ans.

L'augmentation un peu plus soutenue de la population active en 1988 et 1989 semble due à une légère reprise de l'activité féminine ainsi qu'à un moindre recul de l'activité au delà de 50 ans. Elle trouve également son origine dans l'augmentation probable du solde migratoire, liée à un afflux d'étrangers sollicitant le statut de réfugié ou, à un degré moindre, bénéficiant de regroupements familiaux.

Net recul du chômage, baisse plus modérée des DEFM

Excédant largement la croissance des ressources en main-d'oeuvre, le volume des créations d'emplois (250 000 en 1988, 290 000 en 1989) a permis de faire reculer significativement le chômage, mesuré selon les recommandations du BIT. C'est la première fois depuis 20 ans que l'on observe une telle baisse (- 125 000 en 1988, - 160 000 en 1989).

La diminution récente du nombre des chômeurs apparaît plus marquée que celle des DEFM (- 30 000 en 1988, - 60 000 en 1989). C'était déjà le cas en 1986 et 1987.

Les raisons de cette divergence persistante ne sont pas toutes identifiées, ni interprétées avec certitude. La principale d'entre elles tient à ce qu'une proportion croissante de personnes inscrites à l'ANPE ne sont pas considérées comme chômeurs au sens du BIT parce qu'elles ne satisfont pas au critère de recherche d'emploi, généralement parce qu'elles ont abandonné leurs recherches antérieures. 2,1 % des inscrits à l'ANPE étaient dans ce cas en 1982, 2,7 % en 1986 et 11,3 % en 1990.

Les personnes sans emploi de 50 ans et plus sont les plus concernées, alors que les hommes d'âge intermédiaire sont moins touchés. Le nouveau questionnaire de l'enquête-Emploi utilisé en janvier 1990 permet de connaître la principale raison de l'absence de recherche d'emploi. La typologie qui s'en dégage reste insuffisante mais fait néanmoins apparaître des situations variées, notamment quant au maintien du lien avec le marché du travail. La gamme s'étend d'un noyau dur de "chômeurs" agés exclus quasi-définitivement de l'emploi à une périphérie de situations plus diffuses, plus répandues chez les moins de 50 ans : indisponibilité plus ou moins volontaire et plus ou moins temporaire, refus délibéré de recherche d'emploi plus ou moins définitif.

D'autres interprétations potentielles de la divergence d'évolution entre chômage au sens du BIT et DEFM ne jouent en revanche qu'un rôle limité. Ainsi la fraction des chômeurs qui ne sont pas inscrits à l'ANPE reste assez stable, de même que la proportion des inscrits à l'ANPE qui, bien que recherchant un emploi, ont simultanément une activité professionnelle ou ne sont pas immédiatement disponibles.

Un élément explicatif d'ordre méthodologique peut toutefois être avancé en ce qui concerne l'année 1989. Il s'agit de l'incidence sur la mesure du chômage de la mise en place d'une nouvelle série d'enquêtes Emploi à partir de janvier 1990. Le repérage plus complet des situations intermédiaires entre emploi, chômage et inactivité dans le nouveau questionnaire a conduit à déplacer la frontière entre "chômeurs passifs" et "inscrits à l'ANPE inactifs" car ne cherchant pas d'emploi. La mesure du chômage serait ainsi un peu plus restrictive aujourd'hui. Dit d'une autre façon, la baisse du chômage en 1989, à concept et traitement inchangés, serait inférieure de quelques dizaines de milliers à celle qui se déduit du rapprochement des deux dernières enquêtes Emploi.

Les salaires privés et publics

Salaires du privé : accélération au début de 1990,...

Le glissement annuel (de janvier n à janvier n+1) du taux de salaire horaire ouvrier (TSH), qui était de 3,4 % en 1988, a été de 4,4 % en 1989 (4,4 %) et atteint 5,0 % en 1990. En raison d'une progression des effectifs un peu ralentie en 1990, l'accélération du TSH conduit cependant à une croissance de la masse salariale à peine plus faible que celle de 1989 (7,2 % après 7,4 %). Cette accélération provient pour près d'un tiers de l'évolution des salaires dans le bâtiment et les travaux publics, secteur sensible aux augmentations du SMIC et où s'est traduit l'accord sur les classifications dans le secteur des travaux publics ; elle est acquise au premier semestre de 1990 en raison de la concentration des revalorisations en début d'année intégrant à la fois un ajustement à la hausse des prix effectivement constatée et un effet des bons résultats des entreprises en 1989 ; elle conduit à des gains du TSH en francs constants un peu supérieurs à ceux de 1989 (1,4 % après 1 % en glissement).

Evolutions du taux de salaire horaire des ouvriers et du SMIC

Taux de croissance en %

	Glissements semestriels					Glissements annuels			Moyennes annuelles		
	89.I	89.II	90.I	90.II*	91.I*	1988	1989	1990*	1988	1989	1990*
Taux de salaire horaire	2,2	2,1	3,0	2,0	2,5	3,4	4,4	5,0	3,4	4,0	4,9
SMIC	4,0	0,0	4,6	2,1	2,5	3,3	4,0	6,8	2,7	4,2	4,3
Indice des prix de détail	2,0	1,4	1,6	2,0	2,0	3,3	3,4	3,7	2,7	3,6	3,4
TSH en francs constants	0,2	0,7	1,4	0,0	0,5	0,1	1,0	1,4	0,7	0,4	1,5
SMIC en francs constants	2,0	-1,4	3,0	0,1	0,5	0,0	0,6	3,1	0,0	0,6	0,9

* prévisions
Le glissement semestriel du SMIC entre janvier et juillet 1991, a été calculé dans l'hypothèse d'une prise en compte de l'évolution du TSH réel entre avril 1990 et avril 1991, et de la hausse des prix entre mai 1990 et mai 1991.
NB : Les glissements sont calculés de janvier à juillet et de juillet à janvier pour les prix et pour les salaires

...ralentissement au troisième trimestre,...

La progression du TSH entre juillet et octobre a été limité à 0,9 % (chiffre provisoire) évolution comparable à celles de la même période des années précédentes : le ralentissement de l'activité, mais aussi la nouvelle saisonnalité des revalorisations indiquée ci-dessus ont pu jouer.

Au dernier trimestre de l'année 1990, et pour le premier semestre 1991, les perspectives de ralentissement de l'activité et le souci des chefs d'entreprise de contenir l'évolution des coûts vont dans le sens d'un prolongement de l'inflexion constatée : c'est ce que suggèrent par exemple les résultats de l'enquête de conjoncture d'octobre, de l'enquête spéciale suite aux événements du "Golfe" et de l'enquête mensuelle d'octobre du Ministère du Travail.

Au 1er décembre 1990, le SMIC a augmenté de 2,1 % en raison de la hausse des prix de même montant constatée entre mai et octobre. Cette hausse contribuera à maintenir jusqu'à janvier 1991 le glissement du TSH sur les 12 derniers mois à son rythme de 5 % constaté depuis juillet. Mais le glissement du second semestre ne serait que de 2 %, soit une progression équivalente à celle des prix.

Les salaires privés et publics

... progression modérée au premier semestre 1991

Au premier semestre de 1991, le glissement (de janvier à juillet) du TSH serait de 2,5 %, intermédiaire entre 2,2 % au premier semestre de 1989 et 3 % au premier semestre 1990. Outre l'impact retardé de la hausse du SMIC de décembre 1990, va jouer le résultat des négociations de branche tant en ce qui concerne les éventuels "rendez-vous" pour solder 1990 que les hausses programmées au titre de 1991 : la dégradation des résultats des entreprises constatés pour 1990 ou anticipés pour 1991 va peser sur ces négociations.

Par contre, on peut supposer que les négociations (cf encadré) en cours sur les bas et moyens salaires d'une part, les grilles de classification d'autre part, vont limiter les tendances au ralentissement des salaires. Les quelques accords qui ont été conclus (Bâtiment, grande distribution...) vont bien en ce sens (de même que l'accord plus ancien portant sur les "Travaux publics"). On notera cependant que ces accords concernent surtout des secteurs qui sont peu exposés à la concurrence internationale. Le glissement retenu du TSH de 2,5 % pour le premier semestre de 1991 conduirait à un glissement en francs constants de 0,5 % légèrement supérieur à celui du premier semestre 1989 mais sensiblement inférieur à celui du premier semestre de 1990 (1,4 %).

Au 1er juillet 1991, l'hypothèse a été faite que le SMIC serait revalorisé pour tenir compte de la hausse des prix entre mai 1990 et mai 1991, hausse qui dépend des évolutions à venir des prix du pétrole, ainsi que des gains réels du TSH, sans autre revalorisation sur le premier semestre. De la mi-1990 à la mi-1991 SMIC et TSH évolueraient ainsi au même rythme.

En moyenne annuelle, le TSH a augmenté de 4,9 % entre 1989 et 1990, soit 1,5 % en Francs constants. Le salaire moyen a augmenté à un taux compris entre 5,4 % et 5,9 % (1,9 % et 2,4 % en termes réels) en tenant compte d'un effet des modifications de structure de la population salariée (de la nature d'un GVT solde) pouvant aller de 0,5 % à 1,0 %. Pour les seuls salariés présents en 1989 et 1990, la hausse du salaire moyen a été de 7 % (3,5 % en Francs constants) en retenant l'hypothèse d'un effet de carrière (de la nature d'un GVT positif) de 2 % 1/.

Du TSH à la masse salariale brute des ENFNA hors GEN

en %

	Glissements semestriels					Glissements annuels			Moyennes annuelles		
	89.I	89.II	90.I	90.II*	91.I*	1988	1989	1990*	1988	1989	1990*
Taux de salaire horaire ouvrier 1/	2,1	2,2	2,6	2,3	2,3	3,4	4,3	5,0	3,4	4,0	4,8
Effectifs 1/	1,4	1,3	1,4	0,7	0,1	2,4	2,7	2,1	1,8	2,7	2,6
Indicateur de la masse salariale des ENFNA hors GEN	3,5	3,5	4,0	2,9	2,4	5,9	7,0	7,1	5,3	6,8	7,4
Masse salariale des ENFNA hors GEN	3,6	3,6	4,1	2,9	2,6	6,0	7,4	7,2	5,6	7,0	7,6

* prévision
1/ : les trois premières lignes du tableau sont évaluées en milieu de trimestre, CVS, pondération comptes trimestriels.
Les modalités du passage à la masse salariale sont expliquées dans la note de conjoncture de juin 1988, p. 37 1/.

1/ Ce GVT positif, ou effet de carrière, a été calculé à partir des déclarations annuelles de salaires (DADS) des années 1984 et 1986 pour les personnes présentes les deux années, soit environ 70 % des effectifs. Pour plus de détails sur ces chiffres et les méthodes de leur calcul, se reporter à INSEE Résultats n° 19 de 1990.

Les négociations sur les bas et moyens salaires et sur les grilles de classification

Au cours des années récentes, l'examen de la situation des différentes branches conventionnelles avait montré que, dans de nombreux cas, les niveaux de salaire minima (appelés minima hiérarchiques) prévus par les barèmes associés aux grilles, étaient inférieurs au SMIC pour une ou plusieurs positions. Il en résultait que ces minima ne jouaient plus complètement leur rôle, ne permettant plus de différencier des salaires correspondant à des fonctions différentes et ne permettant plus aux grilles de définir un déroulement de carrière.

C'est ce constat qui a conduit l'Etat et les partenaires sociaux, dans le cadre de la Commission nationale de la négociation collective, à recommander que des négociations s'ouvrent sur les salaires minima et, éventuellement, sur les grilles elles-mêmes, avec une première échéance à la fin de l'année 1990, et une deuxième échéance à la fin de l'année 1992 dans les cas où toute la grille devait être revue.

Des négociations se sont engagées dans la plupart des branches concernées par le constat d'un décalage entre SMIC et minima hiérarchiques. Quelques premiers accords sont déjà enregistrés, tandis que des difficultés pour conclure apparaissent dans d'autres branches. Il est donc prématuré de tirer un bilan général ; du moins est-il possible de donner quelques indications sur les branches ayant d'ores et déjà signé un accord.

Des négociations sur les salaires minima hiérarchiques conduisant à les remettre au moins au niveau du SMIC ont abouti dans quelques branches comme les hyper et supermarchés (400.000 salariés), l'alimentation, les cuirs et peaux, l'électronique, le notariat, la pâtisserie, ou les sociétés financières. Dans le bâtiment (800.000 salariés) la négociation a porté non seulement sur les minima, mais sur l'ensemble de la grille, et des accords sont en bonne voie dans quelques branches d'effectif moins important.

On note cependant que dans certaines grandes branches comme la métallurgie, la chimie, l'habillement, le textile, aucun accord n'est encore intervenu. Les difficultés apparaissent sur deux points en particulier : l'incidence sur la prime d'ancienneté et le rôle d'un salaire réel annuel garanti. Les salaires minima servent d'assiette aux primes d'ancienneté et leur revalorisation a donc une incidence sur la rémunération de la plupart des salariés. Les organisations patronales souhaitent en outre, dans certains cas, que le revenu minimal garanti (c'est-à-dire salaire réel minimal par différence avec les minima hiérarchiques) soit défini sur l'année.

L'incidence de ces négociations de branche sur les salaires réels est difficile à évaluer. On a vu en effet qu'il s'agissait pour partie de combler un décalage des salaires conventionnels par rapport aux salaires effectivement offerts. Toutefois, la revalorisation des salaires conventionnels agit à divers titres sur les salaires réels : notamment pour les entreprises pratiquant les plus basses rémunérations, mais aussi par l'intermédiaire de la prime d'ancienneté, et du fait d'une certaine rigidité de l'échelle des salaires. C'est d'ailleurs ce que l'on avait constaté en 1990 sur les salaires de la branche Travaux publics à la suite de l'accord du 10 octobre 1988 (et de l'avenant du 13 février 1989). Le souci des partenaires sociaux que plusieurs minima de la grille d'une branche (correspondant à des qualifications différentes) ne soient pas dépassés par le SMIC va aussi dans ce sens ainsi que les difficultés de recrutement qui concernent surtout les emplois les plus qualifiés.

A titre d'exemple de ce que peut prévoir un accord de branche, on prendra le cas du bâtiment où l'accord intervenu sur la grille au niveau national (les minima sont négociés par département ou région) stipule :

"- le salaire mensuel minimal - base 39 heures - de chaque niveau et position est donc déterminé par la formule (...) Sk = pf + (k x vp) où k est le coefficient qui correspond à chaque niveau et position, pf la partie fixe et vp la valeur du point (...). La fixation du premier barème de salaires minimaux afférents à la nouvelle classification interviendra par accord, d'ici le 15 janvier 1991. (...) Le salaire minimum du coefficient 270 de la présente classification résultant de ces barèmes devra être supérieur d'au moins 7 % à celui de l'ancien coefficient 240, tel qu'il était en vigueur dans la région considérée (ou, à défaut, le département) au 1er mai 1990".

On voit sur cet exemple le jeu de la négociation : la formule adoptée dite "binôme" permet de dissocier les mesures sur la partie fixe qui concernent surtout le bas de la grille et les mesures concernant la valeur du point ; une hausse des plus bas salaires ne se répercute pas automatiquement au haut de la grille, mais pour ce dernier cas une évolution minimum est tout de même prévue. Il reste que ces indications concernent les salaires conventionnels et qu'elles n'auront d'incidence mécanique sur les salaires réels que dans les cas où les salaires réels étaient proches de ce que prévoyait l'ancienne grille et l'ancien barème qui lui était associé. L'effet de la modification de grille passe par une négociation sur les barèmes, puis par les négociations d'entreprise sur les salaires effectifs.

Les salaires privés et publics

Les salaires publics bénéficient principalement de mesures structurelles

Les évolutions de salaires dans les grandes entreprises nationales (GEN) et la fonction publique sont également soumises à des facteurs conjoncturels généraux qui vont dans le sens d'une limitation des hausses, mais aussi à des mesures plus structurelles qui en atténuent les effets limitatifs. Les salaires dans les GEN ont augmenté de 2,7 % au cours de l'année 1990 ce qui correspond principalement à des mesures générales d'augmentation (2,5 %) conformes aux recommandations gouvernementales.

En 1990, la masse salariale de l'ensemble des administrations publiques ralentit (4,5 % après 6,2 % en 1989), le versement de la prime de croissance en 1989 n'étant pas reconduit cette année.

Augmentation de l'indice brut des traitements dans la Fonction Publique

Contributions en points (%)

1990			1991	
Effet report 1989 1/		0	Effet report 1990	1,8
Effets courants 1990 : 2/		2,0	Effets courants 1991	
	dont :			
1/ mesures générales		1,8		
1,2 % en avril	0,90		1/ mesures générales	
0,5 % et 1 point en avril avec rappel			1,5 % au premier semestre 4/	1,1
depuis janvier	0,80			
1,3 % en décembre	0,10			
2/ mesures catégorielles		0,2		
Plan Education 3/	0,07		2/ mesures catégorielles	
Réforme de la grille	0,13		Réforme de la grille	0,13

1/ L'effet report de l'année n-1 sur l'année n est la hausse de l'indice entre les années n-1 et n résultant du niveau atteint en fin d'année n-1 : ceci correspond à la notion de l'acquis. En 1990, l'effet report est nul en raison des effets contraires d'un effet report positif des mesures générales (hors prime de croissance) prises en 1989 et d'un effet négatif de la non-reconduction de cette prime de croissance en 1990. En 1991, l'effet report comporte des mesures générales ainsi que catégorielles.

2/ Les effets courants sont les contributions à la hausse de l'indice en moyenne annuelle des mesures catégorielles et générales de l'année.

3/ 5 points d'indice aux instituteurs au 1er septembre 1990.

4/ hypothèse

Dans la Fonction publique, les mesures générales d'avril et de décembre (1,2 puis 1,3 %) conduisent à un glissement sur l'année de 2,5 %. Il faut y ajouter une mesure générale prise au titre de l'exercice 1989 mais prenant effet en 1990 (0,5 % et un point d'indice versés en avril avec effet rétroactif en janvier). A ces mesures générales s'ajoutent des mesures catégorielles ou des réformes de grille. Ces mesures, souvent de nature indemnitaire, n'ont pas toutes été prises en compte par l'indice des traitements de la fonction publique de 1990 (cf encadré).

Les salaires privés et publics

En moyenne annuelle, de 1989 à 1990, l'indice des traitements de la Fonction Publique d'Etat augmente de 2,0 %, les mesures générales contribuant pour 1,8 point. Outre ces mesures, l'indice tient compte des mesures catégorielles de revalorisation des traitements les plus générales constatées en 1990 : 5 points d'indice pour les instituteurs et une partie de la réforme de la grille (au total contribution de 0,2 point). En francs constants, l'indice des traitements de la fonction publique marque une baisse de 1,6 %.

Indice des traitements bruts dans la fonction publique

taux de croissance en %

		Glissements semestriels							Glissements annuels			Moyennes annuelles		
		88.I	88.II	89.I	89.II	90.I	90.II*	91.I*	1988	1989	1990*	1988	1989	1990*
Indice brut	(1)	1,6	1,6	1,9	1,5	2,0	1,9	1,5	3,5	3,5	3,9	-	-	-
	(2)	-4,0	2,8	0,7	1,5	2,0	1,9	1,5	-1,3	2,3	3,9	2,7	4,8	2,0
Indice des prix de détail		1,7	1,4	2,1	1,4	1,6	1,9	1,9	3,1	3,6	3,6	2,7	3,6	3,4
Indice brut en	(1)	-0,1	0,2	-0,2	0,1	0,4	0,0	-0,4	0,2	-0,1	0,3			
francs constants	(2)	-5,7	1,4	-1,4	0,1	0,4	0,0	-0,4	-4,4	-1,3	0,3	0,0	1,2	-1,6

(1) Avec réaffectation s'il y a lieu

(2) Sans réaffectation

* Prévisions

NB : les glissements sont calculés de décembre à juin et de juin à décembre. La valeur du glissement de l'indice des traitements de la Fonction publique est très dépendante du calendrier des mesures. Ainsi la prime de croissance versée en novembre 1989 n'apparaît dans le glissement semestriel ou annuel (alors qu'elle apparaît dans le taux de croissance moyen d'une année à l'autre). Certaines mesures, lorsqu'elles ont un effet rétroactif, peuvent gonfler l'indice du mois où sont versées les sommes correspondantes (l'indice dit "avec réaffectation" vise à neutraliser cet effet).

Les documents budgétaires donnent un chiffrage de l'ensemble des mesures catégorielles pour la fonction publique d'Etat qui est de 2,36 points (voir encadré), donc légèrement supérieur à l'effet des seules mesures générales. La différence entre ces mesures catégorielles budgétaires et celles prises en compte dans l'indice provient en particulier du plan Education prévoyant une nouvelle prime, l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves, pour le personnel enseignant, qui contribue à elle seule pour 0,7 point à la croissance de la masse salariale. D'autres mesures catégorielles portant sur les traitements n'ont pas été prises en compte dans l'indice, soit qu'elles portent sur des catégories non représentées dans celui-ci (police, armée), soit qu'elles se traduisent par des accélérations de carrière qui sont le plus souvent considérées comme des mesures de promotion individuelle, et à ce titre exclues de l'indice des traitements.

Les salaires privés et publics

A partir des chiffres de la Loi de Finances et sous réserve que les sommes inscrites au Budget soient effectivement versées au cours de l'année 1990, la rémunération moyenne par tête (traitement + primes) des fonctionnaires de l'Etat augmenterait, en moyenne de 1989 à 1990, à un taux compris entre 4,7 et 5,2 % (4,2 % au titre des mesures générales et catégorielles totales ainsi que des mesures individuelles nouvelles, augmentées d'un GVT solde qui se situe, pour une année ordinaire, entre 0,5 et 1 point), soit en termes réels, une progression de 1,3 à 1,7 %.

Les salaires dans la Fonction publique : l'effet des mesures générales, catégorielles et individuelles

Le suivi d'un domaine aussi complexe que celui des rémunérations des fonctionnaires ne saurait désormais se faire à l'aide d'un seul indicateur. Aussi l'Inséé publie-t-il chaque année l'évolution de l'indice des traitements de base des agents titulaires de l'Etat connue mensuellement, à laquelle s'ajoutent désormais une fois par an celle du salaire (traitement + primes) moyen par tête (RMPT) et celle dite du salaire moyen des personnes en place (RMPP).

Cet élargissement du dispositif tient au fait que, dans les années récentes, l'indice des traitements a perdu une partie de sa pertinence. Les mesures de revalorisation des rémunérations sont en effet de plus en plus diversifiées et complexes, rendant difficile le partage entre variation de prix et variation de qualité ; elles sont par ailleurs souvent de nature indemnitaire.

L'indice des traitements vise à mesurer le prix du travail dans la Fonction publique d'Etat. De ce fait, il se doit d'exclure les mesures de revalorisation à caractère individuel telles que l'accélération conditionnelle de carrière, les promotions ou les augmentations de rémunération au mérite, puisque ces mesures sont censées être gagées sur une amélioration du travail fourni par les agents concernés. Dans la pratique, cet indice est calculé en figeant la répartition des agents de l'Etat par catégories (c'est pourquoi on parle d'indice à structure constante). Plus précisément :

- il porte sur les seuls traitements et non sur l'ensemble de la rémunération (traitement + primes) ;
- il est calculé sur la base d'un échantillon d'emplois définis par le corps, le grade et l'échelon, échantillon choisi pour être représentatif des personnels de l'Etat, à l'exception de certaines catégories (non-titulaires, hors-échelle, armée police notamment) ;
- il ne tient compte que des mesures générales et catégorielles. Ce terme de catégoriel qualifiant, pour l'Inséé, les mesures s'appliquant intégralement à tous les agents, sans exception, d'une catégorie donnée. Ainsi, une mesure d'accélération de carrière limitée à une partie d'entre eux sera généralement considérée comme une mesure individuelle.

Ce suivi des traitements à partir d'un indice à structure constante est donc à distinguer de deux autres approches pour lesquelles on ne dispose pas d'information infra-annuelle : la rémunération moyenne par tête (masse salariale y compris primes rapportée à l'effectif rémunéré) et la rémunération des personnes en place (masse salariale y compris primes des personnes ayant travaillé chacune des deux années considérées, rapportée à l'effectif correspondant).

L'évolution de la rémunération moyenne par tête (RMPT) est peu différente de la somme de l'évolution de l'indice à structure constante (éventuellement redressé pour tenir compte des primes et indemnités diverses) et de l'effet combiné des avancements et promotions des personnes en place d'une part, des entrées et sorties d'autre part. Cet effet combiné, appelé GVT solde, peut fluctuer sensiblement d'une année à l'autre.

Les salaires privés et publics

En tenant compte d'un GVT positif hors mesures individuelles nouvelles de l'ordre de 1,8 point pour une année ordinaire, la rémunération moyenne des seuls fonctionnaires d'Etat présents en 1989 et 1990 progresserait de 6,0 %, soit 2,5 % en francs constants.

En 1991 les mesures générales prises en 1990 ont un effet report de 1,5 point, les mesures catégorielles auraient de nouveau une contribution de l'ordre de 2 point (dont 0,8 pour le plan Education et 0,6 pour la réforme de la grille). Une mesure générale de 1,5 % a été supposée intervenir au premier semestre 1991.

L'évolution de la rémunération des personnes en place (RMPP) est peu différente de la somme de l'indice (à structure constante et redressé comme précédemment) et de l'effet des avancements et promotions des personnes en place (GVT dit positif).

Le calcul précoce de ces deux indicateurs s'appuie sur les informations présentées à l'occasion du projet de Loi de Finances.

Si on récapitule toutes les mesures concernant les fonctionnaires en 1990, on a deux présentations.

- L'indice des traitements de la Fonction publique affiche une hausse moyenne de 2,0 % entre 1989 et 1990 correspondant pour l'essentiel aux mesures générales (1,8 point) et pour une partie à des mesures catégorielles (0,2 point).

- La Loi de Finances et en particulier le document annexe intitulé "Rapport sur les rémunérations versées ... à quelque titre que ce soit, à l'ensemble des fonctionnaires" reprend les mesures générales (sauf la mesure de 1,3 % en décembre non décidée à l'époque) et les mesures catégorielles intégrées par l'INSEE dans l'indice mais y ajoute les mesures catégorielles exclues de l'indice parce-que portant sur les primes et les mesures que l'INSEE considère comme individuelles. Ces mesures autres que générales contribuent pour 2,36 points aux taux de croissance de la rémunération au lieu de 0,2 dans l'indice.

Cette contribution de 2,36 point correspond à :

- 0,97 pour le plan Education nationale, l'indice ne retenant que 0,07 (mesures "instituteurs"), et ne prenant pas en compte les autres mesures (la principale étant l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves) ;
- 0,26 pour la réforme de la grille alors que l'indice : retient 0,13 (les mesures non prises en compte par l'indice correspondent principalement à l'amélioration des perspectives de carrière pour les agents de catégorie B) ;
- 1,13 pour les "autres" mesures, qui, pour la plupart, ne sont pas prises en compte par l'indice, il s'agit en effet essentiellement de mesures concernant les ministères de la Défense ou de l'Intérieur, hors champ de l'indice, et de mesures PTT portant principalement sur les primes.

Toutes ces mesures nouvelles (générales ou non) ont eu un impact global de 4,2 points sur la croissance de la rémunération.

Ce chiffre de 4,2 % n'est pas calculé à structure constante incorporant une partie des évolutions de carrière. Pour obtenir une estimation de l'évolution de la RMPT et de la RMPP, il convient d'ajouter à ces 4,2 points l'impact des effets de structure et des seuls effets de carrière d'une année ordinaire, c'est-à-dire une année ne comportant pas de plan de revalorisation exceptionnel (il y aurait double compte notamment si l'on reprenait les valeurs de 1989) : à savoir de 0,5 point à 1,0 point pour le premier et 1,8 point pour le second. Ainsi la RMPT a augmenté à un taux compris entre 4,7 % et 5,2 % et la RMPP à un taux de 6 %.